

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jeudi 2 février 2017

• Nombre de présents :

24

• Quorum :

14

Ordre du Jour :

- ① **Préparation de la rentrée 2017 :
Présentation du projet de dotation horaire globale : DHG**
- ② **Point sur la restructuration**
- ③ **Contrats – Conventions - Projets**
- ④ **Bilan de la Commission Hygiène et Sécurité :
CHS du 26 Janvier 2017**
- ⑤ **Compte rendu du Conseil de la Vie Lycéenne :
CVL du 31 Janvier 2017**
- ⑥ **Questions diverses :**

Secrétaire séance	NOM/Prénom	FONCTION	Présent	Excusé	Absent
	VENIANT Jean-Régis	Proviseur	X		
	MINIER Ronan	Proviseur-Adjoint	X		
	CHAPUT Maryvonne	Directrice des services Agent Comptable	X		
	FORTIN Gilles	Conseiller Principal d'Éducation		X	

	BERGÉ Mathieu	Représentant le Conseil Régional	X		
	DERVILLE Sandrine	Représentant le Conseil Régional			X
	MILLET-BARBE Christian	Représentant la Communauté BAB			X
	TAIEB Valérie	Représentant la Municipalité	X		
	-----	Personnalité qualifiée			X

Personnels d'enseignement, de direction, d'Éducation, de surveillance, d'assistance éducative ou pédagogique et de documentation

	DESCHAMPS Laurent	SNES-FSU	X		
	ROSSIGNOL Isabelle		X		
01122016	RICCI Lucile remplacée par M. GOYA		X		
	VENNIN François remplacé par M. CASTLE		X		
	JAURY Alexis	SE-UNSA, SGEN CFDT	X		
02022017	JEULT Jean-Michel		X		
	LUCU Pascal		X		

Personnels administratifs, sociaux et de sante, techniques, ouvriers et de service

	BEUDIN Lionel	Liste sans étiquette	X		
	LECUNA Eric		X		
	POZO Pierre		X		

Parents d'Élèves

	CHAPELAIN Valérie	FCPE	X		
	LACOUR Jean-Luc		X		
	LABEAU Cinthia		X		
	TROISVALLETS Cécile		X		
08/11/2016	GROSSIER Iban	BIGA BAI	X		

	BARBIER Esther	TES1	X		
	BOUDOU Antoine	BTS			X
	BOUTES Medhy	1S2	X		
	CARRERE Léa remplacée par Benjamin CAPDEVILLE	TS2	X		
	ZIAPKOFF Victor	TS4	X		

Remarques sur le PV du CA du 1^{er} décembre 2016 :

Vote :

Nombre de votants : 23

23 voix pour 0 contre 0 abstention

Ordre du jour :

- ❶ Préparation de la rentrée 2017 :
Présentation du projet de dotation horaire globale : DHG
- ❷ Point sur la restructuration
- ❸ Contrats – Conventions - Projets
- ❹ Bilan de la Commission Hygiène et Sécurité :
CHS du 26 janvier 2017
- ❺ Compte rendu du Conseil de la Vie Lycéenne :
CVL du 31 janvier 2017
- ❻ Deux questions diverses :

Des enseignants (les représentants SNES-FSU) :

Qu'advient-il l'an prochain de l'option danse dans le cadre de l'EPS encadrée cette année par Mme BERTERREIX ? Les enseignants d'EPS vont-ils reprendre cette option qui est inscrite dans leur discipline ? Quelqu'un d'autre peut-il le faire ?

Dans le cadre de la DGH, y aura-t-il l'an prochain des heures supprimées en lettres ? Cela aura-t-il des conséquences sur nos postes ?

Quid des heures de latin ?

Des parents d'élèves (les représentants de Biga Baï) :

Les tarifs de la cafétéria sont plus onéreux que ceux du relais H de l'hôpital et du coup, les élèves faisant attention à leur argent de poche préfèrent se rendre au relais H plutôt que la cafétéria, en sachant qu'ils n'ont rien à faire à l'hôpital ?

Vote sur l'ordre du jour :

Nombre de votants : 23

23 voix pour 0 contre 0 abstention



Préparation de la rentrée 2017 :

Présentation du projet de dotation horaire globale : DHG

Échanges autour de la DHG :

M. VENIANT, Proviseur, rappelle que la DHG est l'aboutissement d'un travail de consultation en Commission Permanente, en Conseil Pédagogique, suivi d'un entretien avec les services de l'inspection d'académie. La structure du lycée est peu changée dans cette nouvelle DHG. Le principal changement est la disparition de 3 groupes de latin, due à la raréfaction du nombre d'élèves qui suivent cette matière. M. MINIER, proviseur-adjoint, rappelle qu'une heure de la DHG est censée correspondre à un groupe de 35 élèves, mais les élèves désirant faire du latin sont répartis dans plusieurs classes. Plusieurs solutions sont envisagées, dont le regroupement d'élèves issus de plusieurs niveaux, et de plusieurs filières.

M. GOYA, représentant du personnel enseignant de la liste du SNES, demande si cette solution de regrouper des élèves de différents horizons est nouvelle.

M. VENIANT répond que c'est déjà arrivé, que c'est une solution qui peut être envisagée lorsque la somme des besoins pédagogiques est supérieure à l'enveloppe des moyens.

M. DESCHAMPS, représentant du personnel enseignant de la liste du SNES, déplore que l'organisation pédagogique des enseignements passe au second plan derrière les contraintes comptables.

M. VENIANT reconnaît le problème, et rappelle que l'organisation au sein des établissements s'effectue en bout de chaîne de la répartition des moyens horaires dans l'éducation nationale ; et que cette organisation est toujours un exercice difficile d'équilibrage entre les besoins pédagogiques et les moyens alloués.

M. GOYA fait remarquer que dotation horaire ne fait qu'empirer, et que malgré ses annonces, le gouvernement actuel n'a pas amélioré les choses. (Arrivée de M. JEAULT représentant des enseignants liste Se-Unsa, Sgen Cfdt : nombre de votants : 24)

M. CAPDEVILLE, représentant des élèves, met en doute la pertinence de faire cohabiter dans une même classe de latin, des élèves de Terminale qui ont une épreuve de bac à préparer, et des élèves de première, voire de seconde.

M. VENIANT acquiesce, et fait remarquer que le problème se pose de la même manière en allemand, mais aucune solution plus satisfaisante n'a encore été découverte.

Une réunion entre la direction et les enseignants de lettres est prévue dès le lendemain pour débattre de ce problème du latin. Il est possible de faire en sorte qu'aucun poste ne soit fermé à Cassin, mais un enseignant pourrait avoir à compléter son service au lycée Louis de Foix, voire au collège du Boucau.

M. DESCHAMPS demande ce que deviennent les 14h que la nouvelle organisation de l'aide personnalisée a économisées, M. VENIANT affirme qu'elles ont déjà été affectées cette année à d'autres enseignements, et que la nouvelle DHG n'en tient plus compte. M. DESCHAMPS constate avec dépit la baisse renouvelée du nombre d'heures allouées à l'établissement.

M. MINIER affirme de nouveau que tous les arbitrages dans l'organisation sont et seront faits dans la plus grande concertation avec les équipes enseignantes. Il attire aussi l'attention sur le fait que certaines options et spécialités gourmandes en moyens horaires sont maintenues, et que cela n'est possible que parce que d'autres enseignements rendent des heures.

M. GOYA demande quand la DHG définitive sera votée, la réponse est que ce vote aura lieu lors du CA de juin, lorsqu'une vision plus précise de la rentrée suivante est possible. La répartition globale des heures de la DHG doit remonter aux services de l'académie avant le 10/02, ces services décident en fonction de ces remontées des différents établissements les éventuelles ouvertures et fermetures de postes. Mais cette organisation ne repose que sur des prévisions approximatives. En général, des blocs de moyens provisoires sont ensuite demandés à l'académie au printemps ou en juillet.

M. JEAULT, représentant du personnel enseignant de la liste SE – personnels non syndiqués, demande si le taux de 8 % d'heures supplémentaires années (HSA) est normal. En particulier, en physique-chimie, on remarque un nombre élevé d'heures sup.

M. VENIANT répond que ce taux est classique, et que le cas particulier de la physique-chimie est lié à la spécificité de l'enseignement de la chimie en classes préparatoires.

M. VENIANT soumet ensuite au vote la suppression d'un étrange poste au BTS, sans enseignant ni élève, un poste-fantôme en quelque sorte :

Vote :

Nombre de votants : 24

15 voix pour ■■ 0 contre ■■ 9 abstentions

DHG : les modalités de financement dans le détail :

La 2^{nde}

horaire hebdomadaire : 39h décomposées comme suit :

25.5h en tronc commun. Pour les LV1 et LV2 le financement est globalisé soit un forfait de 5.5h par division.

3h d'enseignement d'exploration sauf dérogation

10h30 pour les groupes à effectifs réduits.

Une enveloppe horaire est laissée à la disposition des établissements pour assurer des enseignements en groupes à effectifs réduits. Son volume est calculé sur la base de la formule suivante : 10.5 h par groupe classe supérieur à 18 élèves.

Les 1^{ères} générales

Les enseignements communs aux 3 séries : les effectifs sont regroupés inter-séries pour application des horaires réglementaires.

Les enseignements spécifiques de chaque série : le calcul des divisions est effectué par série. Toutefois, des regroupements sont appliqués pour les enseignements suivants :

Maths : regroupement des élèves de ES et L

Sciences : regroupement des élèves de ES et L

Hist-géo : regroupement des élèves de ES et L

Latin : regroupement des élèves de l'enseignement obligatoire au choix de la série L et des élèves de l'enseignement facultatif de l'ensemble des 1^{ères} générales.

Le volume complémentaire pour groupes à effectifs réduits est calculé sur la base de la formule suivante :

Série S : 9h (+9 si plus de 18 élèves)

Séries L et ES : 7h (+7 si plus de 18 élèves)

Les terminales générales

Les enseignements communs aux 3 séries : les effectifs sont regroupés inter-séries pour application des horaires réglementaires.

Les enseignements spécifiques de chaque série : le calcul des divisions est effectué par série. Concernant la série scientifique, les élèves de SVT sont regroupés pour le calcul des divisions.

Maths : regroupement des élèves de ES et L

Hist-géo : regroupement des élèves de ES et L

Latin : regroupement des élèves de l'enseignement obligatoire au choix de la série L et des élèves de l'enseignement facultatif de l'ensemble des 1^{ères} générales.

Financement spécifique de certains enseignements de spécialité au choix :

Pour la série L : les enseignements de spécialité DGEMC et LV1 et LV2 approfondis sont financés à raison d'un groupe d'élèves au maximum dès lors que l'option est ouverte à la carte.

Pour les séries ES et S, l'enseignement de spécialité au choix fait l'objet d'un financement par division (1.5h pour la série ES et 2h pour la série S)

Le volume complémentaire pour groupes à effectifs réduits est calculé sur la base de la formule suivante :

Série S : 9h (+9 si plus de 18 élèves)

Séries L et ES : 7h (+7 si plus de 18 élèves)

2

Point sur la restructuration

Le dossier appel d'offre a été clos le 20 décembre 2017.

L'ouverture s'est faite les deux jours suivants.

La restructuration fait appel à 18 lots (18 corps de métier). Il y a eu 54 réponses d'entreprises.

A ce moment là tous les lots étaient fructueux, il y avait au moins une réponse par lot.

Les choses se sont un peu compliquées ensuite avec 3 lots :

Désamiantage

Échafaudage

Isolation extérieure

L'appel d'offre des deux derniers est relancé.

Pour le lot désamiantage une réunion se tenait aujourd'hui à Bordeaux. La décision va conditionner la définition du futur planning.

Les autres lots sont attribués aujourd'hui. Il y a un premier délai de 11 jours qui court, s'il n'y a pas de recours pendant ce délai il y a un nouveau délai de 30 jours avant qu'une entreprise puisse intervenir sur site. Si on calcule, le début théorique est fixé au 13 mars.

Nous travaillons actuellement sur le dossier équipement pour la première phase.

Le bâtiment C sera impacté, il faudra dans un premier temps déménager les locaux (une demande de 3 contractuels sera effectuée pour cette tâche). Une fois cette mission terminée, une dizaine de préfabriqués permettront de remplacer les salles de cours ; ces préfabriqués auront les mêmes numéros que les salles de cours remplacées. Il a été également prévu une demande de préfabriqués dédiés aux casiers élèves.

Viendront se rajouter 25 préfabriqués dans une 2^{ème} phase et le nombre diminuera légèrement pour la dernière phase.

Une première communication a été faite aux familles pour expliquer la condamnation du parking voiture situé devant l'entrée principale élèves. Ce parking sera modifié en parking scooter au retour des vacances de février 2017, il y aura matérialisation des emplacements scooters afin d'éviter tout risque d'accidents entre deux roues et voitures.

Mr JEAULT propose à la mairie de Bayonne de communiquer afin d'encourager les parents d'élèves à ne plus déposer leurs enfants à proximité du lycée afin de fluidifier le trafic routier. L'idée d'une navette gratuite a été émise ou l'utilisation pour partie de la navette dédiée à l'hôpital de Bayonne.

Mr BERGER veut vérifier la faisabilité d'exploitation de la navette gratuite de l'hôpital considérant que des représentants de parents d'élèves ont déclaré que la navette semblait être exclusivement réservée aux usagers de l'hôpital.

Mr le proviseur a annoncé la création d'un espace d'information sur le site du lycée avec la création d'un onglet "restructuration" : espace actualisé régulièrement. Chacun devra aller chercher l'information.

Chantier bâtiment F : une mauvaise surprise par rapport à la préparation du ravalement qui devait se dérouler cet été avec la découverte d'un danger avec les balcons.

Les issues donnant sur les balcons ont été condamnées, les balcons ont été consolidés par des étais à l'extérieur. Une communication a été faite en direction des étudiants lors d'une plénière et les parents ont aussi eu une information.

3

Contrats – Conventions - Projets

Attribution par le lycée d'une aide financière de 540 euros à la maison des lycéens pour la participation des élèves du lycée aux compétitions sportives

Vote : Nombre de votants : 24

24 voix pour ■■ 0 contre ■■ 0 abstention

Affectation des reliquats de voyages et de sorties :

Vote : Nombre de votants : 24

24 voix pour ■■ 0 contre ■■ 0 abstention

Convention de partenariat entre l'association aviron bayonnais rugby et le lycée

Vote : Nombre de votants : 23

23 voix pour 0 contre 0 abstention

Convention entre le lycée Cassin et l'amicale des sapeurs pompiers d'Ustaritz

Vote : Nombre de votants : 23

23 voix pour 0 contre 0 abstention

Avenant n° 19 (marché exploitation installations énergétiques) entre le lycée et la société DALKIA relatif au changement d'indice de variation du prix du gaz naturel concernant le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

Vote : Nombre de votants : 23

23 voix pour 0 contre 0 abstention

Convention de mise à disposition d'équipements sportifs entre la mairie de Bayonne et le lycée Cassin pour l'année scolaire 2016-2017

Vote : Nombre de votants : 23

23 voix pour 0 contre 0 abstention

Modification du règlement intérieur : demande de reformulation par le service juridique du rectorat sur le passage du règlement de l'internat pour le bâtiment C.

Vote : Nombre de votants : 23

23 voix pour 0 contre 0 abstention

Voyages scolaires :

Modification des règles de financement du Conseil Régional pour les voyages scolaires, les établissements ont la possibilité de faire jusqu'à 5 demandes. Pour cette année le lycée René CASSIN établira la demande pour 3 voyages avec des priorités :

- 1 Grèce
- 2 Andalousie
- 3 Grenade.

Le choix a été établi par rapport à la participation financière demandée aux familles.

4 Bilan de la Commission Hygiène et Sécurité : CHS du 26 Janvier 2017

M. Le Proviseur rappelle que cette commission a été mise en place cette année, et qu'elle s'est tenue à 2 occasions depuis le début de l'année scolaire (le P.V. de la dernière commission est joint à celui du présent C.A.).

Trois agents de prévention ont été désignés pour réfléchir à un certain nombre de questions concernant l'information et la mise en place de fiches de signalements de problèmes liés à l'hygiène et à la sécurité.

M. Le Proviseur signale qu'il y aura sur le site du Lycée une page destinée à l'information concernant le travail de cette commission. De même conformément aux règles de sécurité, un registre sera mis en place où seront consignés les différents éléments relatifs aux problèmes rencontrés.

Un travail de diagnostique sera prochainement mis en place ; M. Le Proviseur programme les réunions du CHS le mercredi en début d'après-midi, et ce à raison d'une fois par trimestre.

5 **Compte rendu du Conseil de la Vie Lycéenne : CVL du 31 Janvier 2017**

M. Le Proviseur tient à signaler la qualité du travail effectué avec des lycéens très investis dans ce conseil. Parmi les activités réalisées : 2 concerts lors de la journée du repas de Noël, une conférence avec une intervenante extérieure sur les missions humanitaires, les questions du droit d'ingérence. Ces conférences/débats sur des sujets d'actualités sont prévues à raison d'une fois par mois. Il est prévu prochainement une vente de sweat-shirt. Les élèves ont aussi en projet un Bal de fin d'année. A été évoqué avec eux la problématique du "Père Cent", et M. Le Proviseur témoigne de la volonté des élèves de trouver un mode de fonction raisonnable à cette manifestation (voir compte rendu joint à ce PV).

6 **Questions diverses :**

Les représentants Snes FSU des enseignants : "Qu'advient-il l'an prochain de l'option danse dans le cadre de l'EPS encadrée cette année par Mme BERTERREIX ? Les enseignants d'EPS vont-ils reprendre cette option qui est inscrite dans leur discipline ? Quelqu'un d'autre peut-il le faire ? "

M. Le Proviseur dit pour l'instant que rien n'a été envisagé ; tout dépend, à la fois de la personne remplaçant Mme BERTERREIX, et de la possibilité de l'équipe actuelle de prendre en charge cette option.

Questions des représentants Biga Bai des parents d'élèves : "Les tarifs de la cafétéria sont plus onéreux que ceux du relais H de l'hôpital et du coup, les élèves faisant attention à leur argent de poche préfèrent se rendre au relais H plutôt que la cafétéria, en sachant qu'ils n'ont rien à faire à l'hôpital ? "

M. Le Proviseur rappelle quelles sont les contraintes économiques de la Cafétéria qui doit assurer les salaires de 2 emplois ; de plus le service proposé n'a rien de comparable avec celui du relais H de l'Hôpital, les sandwiches étant à la Cafétéria réalisés à la demande et sur place.

Mme L'Agent Comptable rappelle la spécificité cette structure employant 2 salariés de contrat privés avec des fonds publics ; comme M. Le Proviseur, elle rappelle la fragilité économique de cette structure dont la différence "recettes/dépenses" est assurée par le S.R.H (Service de Restauration et d'Hébergement). Tout le monde reconnaît l'importance de cette Cafétéria dans la vie de ce Lycée, et défend sa pérennité, et la nécessité de réfléchir à son avenir après le départ à la retraite dans les années à venir de ses 2 employés.

M. Le Proviseur lève la séance à 20h45

Le secrétaire de séance,



Alexis JAURY

Le Proviseur,



Jean-Régis VENIANT